

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 13 (1868)
Heft: 22

Artikel: Les écoles de cadres de 1868
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-347488>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES ÉCOLES DE CADRES DE 1868.

C'est sous le titre d'*Ecole de cadres* qu'a eu lieu cette année la partie pratique de l'école centrale, ou plutôt c'est sous cette forme qu'elle a dû être métamorphosée pour satisfaire aux exigences du moment. Ces exigences consistaient avant tout dans l'introduction « à titre d'essai » des nouveaux règlements pour l'infanterie suisse, conformément à la décision de l'Assemblée fédérale du 18 décembre 1867. — Nos lecteurs sont déjà amplement informés de la révolution plus que radicale apportée par ces nouveaux règlements dans la théorie d'exercice: il fallait donc au plus vite les inculquer au plus grand nombre possible d'adeptes. Au lieu d'une école on en a ordonné deux, l'une pour les officiers et sous-officiers de langue allemande qui a eu lieu à Bâle au mois de juin, l'autre pour les officiers et sous-officiers de la Suisse romande qui a eu lieu à Thoune en juillet.

Les deux écoles ont suivi une marche à très peu de chose près identique. Nous venons de dire quel était leur but essentiel: tout a été sacrifié à ce but; hormis le tir, auquel une proportion raisonnable d'heures d'exercice a été consacrée, toutes les autres branches du service ont été abandonnées et les cours tout entiers ont eu pour objet l'étude et la pratique des nouveaux règlements.

A cette fin les cadres des bataillons ont été répartis en compagnies d'école, chaque compagnie étant commandée par le chef de bataillon; le major et les deux plus anciens capitaines remplissant les fonctions d'officiers de la compagnie; l'aide-major celles de sergent, le quartier-maître celles de fourrier.

L'ensemble des compagnies formait le « bataillon d'école, » commandé par un colonel fédéral instructeur, chargé plus particulièrement de l'instruction des deux 1^{res} compagnies. La 3^e et la 4^e compagnie étaient sous la direction d'un autre officier supérieur fédéral, instructeur; la 5^e et la 6^e sous celle d'un 3^e. Chacune recevait en outre trois instructeurs fédéraux de grades divers, depuis celui de commandant jusqu'à celui de lieutenant.

M. le colonel Feiss, assisté de M. le major Marcuard, dirigeait tout ce qui avait rapport au tir. Tout le reste était sous la haute main du commandant de l'école, M. le colonel Hofstetter, qui ne s'est pas contenté d'une direction générale, mais qui a tout conduit et exécuté avec une merveilleuse activité, entrant dans tous les détails des exercices et tenant à initier lui-même ses subordonnés à toutes les nouveautés qu'il fallait faire réussir.

Nous ne parlons que pour mémoire des officiers de tous grades de

l'état-major fédéral, commandés pour ces écoles. Ils ont assisté aux théories et aux exercices, ceux des grades subalternes étant plus ou moins incorporés dans les compagnies; mais hormis les adjudants de l'école aucun n'a eu l'occasion de pratiquer aucune partie de son métier d'officier d'état-major. Il eût été désirable qu'il en fût autrement: le commandant de l'école tout le premier a dû le penser. Non seulement c'eût été désirable; mais c'eût été possible. Laissant les cadres de bataillons former des bataillons, chaque officier garder les fonctions de son grade, on eût pu suivre à des traditions étayées d'exemples éminemment recommandables et donner un cours solide, dans toutes les branches du service, aux hommes appelés à conduire les vrais bataillons de notre armée. Si les nouveaux règlements sont réellement si simples, si aisés à comprendre et à pratiquer, quatre, cinq jours même, doivent suffire pour les enseigner aux hommes déjà assez rompus au métier de soldat pour avoir été jugés dignes de porter des galons ou des *patelettes*. Certes une école conçue sur une pareille base, et réussissant, eût été la meilleure réponse aux détracteurs (comme nous le sommes, hélas!) des innovations actuelles. Mais les anciennes traditions, quelque bonnes qu'elles soient, ne sont pas en faveur pour le moment dans certaines hautes régions, et on a préféré renoncer absolument au souvenir de l'école centrale.... pour enseigner la marche oblique et autres *nouveautés* du même goût.

La chute est lourde, en vérité; mais elle s'est produite, et pour faire manœuvrer correctement six ou sept cents hommes avec la nouvelle théorie, on a mis tout le monde *dans le rang* et entre les mains de messieurs les instructeurs. Ces instructeurs étaient excellents sans doute, nous leur rendons pleine justice, mais ils avaient l'inconvénient d'être des instructeurs spéciaux et non un cadre ordinaire. Or il y a de réels désavantages, à ce qu'il paraît, à employer leur ministère, car l'un des premiers et des principaux désidérata énoncés par M. le colonel commandant de l'école dans ses théories a été d'en arriver au plus tôt à faire instruire la troupe par ses propres officiers et sous-officiers; et afin de faciliter leur tâche autant que possible, il a inséré dans l'école du soldat (page 6) l'ingénieux précepte que voici textuellement:

« Il faut, par exemple, éviter de faire continuer un exercice jusqu'à ce que chaque homme l'exécute d'une manière irréprochable; il suffit, pour une fois, qu'un mouvement ait été bien compris et l'on peut alors passer à un autre. »

Plut au ciel que d'emblée et pendant ces écoles-modèles on se fût rappelé cette salutaire prescription! Mais il en a été tout autrement. Nous ne raconterons pas en détail les phases successives de cette laborieuse instruction. Après une conscientieuse étude de la nouvelle

école du soldat, diminuée pourtant de sa romantique et prolixе portion gymnastique, on a passé à l'école de compagnie, pour en arriver à l'école de bataillon ; le tout comme si l'on eût eu affaire à des recrues et par conséquent avec officiers et sous-officiers jouant le rôle de simples soldats. Par ci par là quelque quart-d'heure ou demi-heure a bien été consacré à l'instruction mutuelle, afin de préparer ces officiers et sous-officiers capables de tout enseigner à leurs hommes ; mais cela a été à titre de rares exceptions, et en définitive maint officier subalterne, toujours portant son fusil, aura passé le temps entier de son école sans avoir articulé à haute voix un seul commandement. Il va sans dire que pour les sous-officiers il n'en a à fortiori pas été question.

On pourrait à bon droit s'étonner que la plupart en aient si philosophiquement pris leur parti. *Descendre* en grade est une chose que naturellement on n'accepte pas bien volontiers et la besogne qu'on leur infligeait était à tout prendre bien fastidieuse. Toutefois, sans parler de la puissante influence produite par un changement de place d'armes et par un séjour hors de ses foyers sous commandement fédéral, on peut expliquer la bonne volonté très réelle dont ils ont fait preuve par l'attrait de la nouveauté, qui agit efficacement même sur l'élément réputé y être le moins accessible : le troupier. Nous n'avons pas à faire ici à de vieux soldats routiniers, mais à de jeunes militaires, patriotes, avides de se rendre compte de ce que leurs supérieurs préparent en vue du perfectionnement de leur armée, qui est leur pays. Et puis, quel luxe de mise en scène ! Plusieurs colonels, lieutenant-colonels fédéraux et tout leur entourage, se remettant à enseigner *le rudiment* à ces élèves privilégiés : le commandant en chef tenant à honneur de diriger, d'expliquer lui-même les premiers essais de toutes les manœuvres tant soit peu compliquées ; se dépen-sant malgré une fatigue visible avec un entrain admirable, et appliquant avec ardeur un talent et une expérience dans la matière que tous lui reconnaissent, accompagnant entr'autres chaque mouvement de l'excellente habitude de l'illuminer par une supposition tactique. Lui-même ne donnait-il pas l'exemple en condescendant à remplir le rôle au maximum d'un chef de bataillon ?

Pour y consentir, il avait, il est vrai, un mobile puissant et tout personnel : faire recevoir *son œuvre*, faire accepter *sa réforme*. Le succès a-t-il couronné ses efforts, la révolution est-elle consommée, la pratique a-t-elle converti les opposants et fait tomber les objections?....

La réponse à ces différentes questions est complexe et demande quelques développements.

Il y a eu un succès remporté, il y a eu un mouvement général de satisfaction, surtout après l'école de Bâle, lorsqu'on a vu le bataillon modèle réussir à manœuvrer encore assez passablement en se servant de ces fameux règlements si vertement critiqués, en dépit de cette marche oblique dont on avait fait un épouvantail, malgré tant d'autres innovations aventureuses sur lesquelles on avait fait tant de bruit. Et, en effet, les évolutions de la fin de l'école ont marché; elles ont contenté l'inspecteur, et chacun de se dire: voyez quel progrès! quelle simplification! quel résultat obtenu après un temps d'instruction aussi limité!

Le premier étonnement passé, le chant de triomphe a baissé de ton. Après la seconde école l'enthousiasme a été moins grand, la satisfaction de Monsieur le colonel inspecteur moins expansive et, à en juger par son discours d'adieu aux officiers, moins chaleureuse. Il avait peut-être entrevu la conclusion que maint autre officier n'a pas manqué de formuler, même en faisant abstraction de l'impression douloureuse qu'il a dû subir en étant témoin de l'*amoindrissement* infligé à ce correspondant de nos anciennes écoles centrales. Qu'induire en effet, sur l'excellence des nouveaux règlements, d'une école où ils n'ont été pratiqués que par un bataillon composé d'officiers et de sous-officiers, commandé par l'homme réputé le plus distingué de tous les instructeurs de la Suisse, secondé lui-même par vingt-cinq ou trente collègues de tout grade, et lorsque tout est sacrifié à l'étude de ces règlements hormis les exercices de tir? Nous croyons fermement qu'après une épreuve de ce genre, bien hasardée serait une opinion définitive quelconque sur leur valeur réelle; nous croyons que toutes les objections que nous avons, et que d'autres avec nous ont formulées contre eux, subsistent pleinement; ce dont nous sommes bien persuadés surtout, c'est du trouble considérable, irrémédiable, que l'*essai* fatidiquement décidé par nos Chambres aura apporté dans l'instruction et par conséquent dans la valeur de notre armée.

Nos critiques de naguère n'ont point été systématiques. Nous avons reconnu et applaudi les quelques améliorations introduites par la réforme. Mais il n'était point nécessaire de tout bouleverser pour les faire admettre et nous sommes très effrayés à la pensée des conséquences déplorables et à long terme qu'entraînerait cette révolution. Ce sont les premiers principes reçus en fait d'instruction militaire qui restent dans la tête de nos miliciens, tout au rebours de ce qui se passe dans la cervelle de Messieurs les instructeurs, qui eux n'ont d'autre préoccupation que de s'attacher aux nouveautés du jour. Nous ne leur en voulons nullement; mais ils participent à la faiblesse humaine; et quoi de plus naturel chez l'homme que de chercher ce qui

lui fait jouer un rôle, ce qui le met en évidence ? Or ce sont les changements qui mettent en évidence l'instructeur — pendant que ces mêmes changements font le désespoir du soldat et surtout de l'officier consciencieux, dont ce n'est pas le métier. Quand ils sont nécessaires, il en prend son parti et les étudie ; mais comment lui faire comprendre et accepter cette nécessité, lorsqu'on vient lui imposer par exemple le commandement de : « *Colonne à droite ou colonne à gauche* » à la place de « *par file à droite ou par file à gauche* », qui subsistera toujours, quoi que puissent faire ou penser nos autorités supérieures, parce qu'il représente et explique parfaitement une idée simple, claire, ce qui n'est point le cas de son concurrent.

Le malheur originel et persistant de ce travail de modifications des règlements a donc été de le voir tomber presque exclusivement entre les mains du personnel des instructeurs. Il fallait certainement admettre cet élément important dans les commissions de révision, mais l'admettre en petite minorité, car *la pédagogie* et *le service* sont des choses totalement différentes.

Nous ne voulons point reprendre, à propos des écoles de cadres, la série complète de nos objections à l'œuvre qui y était pour la première fois mise en pratique. Il en est sur lesquelles cependant nous aurions beaucoup à dire. Nous nous sentons pressés par le devoir de crier encore aux hommes en position de parer aux graves dangers qui menacent l'organisation, la discipline, le bon ordre de notre armée : « prenez garde ! s'il est possible arrêtez le char sur la pente dangereuse où il est lancé ; mieux vaut sacrifier l'instruction des recrues d'un an que celle de quinze ou vingt autres, qui, soyez en sûrs, reconnaîtront toujours plus facilement leurs anciens commandements que ceux que vous y voulez substituer et qui le plus souvent ne valent pas mieux. »

Nous serions surtout tentés de traiter à nouveau la question de la fatale introduction du *désordre réglementaire*, apparaissant sous diverses formes dans la théorie proposée et qui ne devrait y être entrevu qu'à titre d'exception ou de pis-aller ; mais bornons-nous à quelques remarques plus pratiques et tendant à démontrer combien cette œuvre est encore *perfectible*.

C'est en pratiquant les nouveaux règlements que l'on s'aperçoit à quel point ils sont encore incomplets, mal coordonnés et confus, même en admettant leurs principes comme sains, ce sur quoi nous sommes loin d'être d'accord. C'est sûrement une belle et bonne chose que la concision, mais elle ne peut pas être introduite aux dépens de la clarté ; or nous affirmons que dans nombre de passages, le lecteur le plus intelligent ne pourra absolument pas comprendre ce que l'a-

teur a voulu dire. Que sera-ce lorsque ce petit livre tombera entre les mains d'un homme peu lettré? Il y a des points où l'explication d'un professeur est absolument indispensable, et ce professeur où le cherchera-t-il? Il ne devrait pas en être ainsi; plus que tout autre manuel, un règlement d'exercice doit être un « guide-âne » à la portée de tout le monde. Nous indiquons comme exemples d'obscurités les pages 29 à 30 ; 42, 43, 54 de l'école de bataillon ; 48, 54 du service des tirailleurs, et afin d'éviter à nos lecteurs une recherche dans le texte original, qu'on nous permette de citer cette dernière page, où il est question des manœuvres accompagnant le changement de front d'un bataillon.

« Lorsque les changements de front sont très prononcés, il faut « relever la chaîne, en déployant d'autres compagnies devant le nou- « veau front et en retirant les tirailleurs qui couvraient l'ancien front « dès que le feu se ralentit ou cesse tout à fait de ce côté-là. Lors- « qu'on veut éviter la séparation momentanée du bataillon en colonnes « de division qui résulte de ce mouvement, on peut faire former la « nouvelle chaîne par les soutiens de l'ancienne. On fera, par « exemple, lorsqu'on a changé de front à droite, exécuter une con- « version par le soutien de droite des tirailleurs dont une partie se « formera ensuite en chaîne devant le nouveau front, tandis que le « soutien de gauche, après avoir passé derrière le bataillon, viendra « prolonger l'aile droite de cette nouvelle chaîne. Dans ce cas l'an- « cienne chaîne doit immédiatement remplacer ses soutiens par un « de ses groupes. Lorsque l'action se ralentit ou cesse compléte- « ment du côté de l'ancienne chaîne on la rallie et on la conduit « par le plus court chemin derrière la nouvelle ligne, où on la place « en soutien. Le mieux est de rallier sur une aile, du côté opposé au « nouveau front. »

Nous laissons tout le monde juge du *progrès* réalisé par l'introduction dans nos théories militaires d'un genre de prescriptions et de style analogues à ceux de cet échantillon! Le texte allemand est encore beaucoup plus obscur et entortillé!

Nous croyons ne pas nous tromper en affirmant que l'intéressante innovation des « colonnes de division » a manifesté, à l'application, mainte lacune indispensable à combler dans le chapitre qui lui est consacré. L'idée de transférer l'école de brigade dans celle de bataillon, toute heureuse qu'elle paraisse à quelques-uns, n'est point d'un maniement aussi aisément qu'on pouvait le croire. La préoccupation constante où se trouvent les commandants des deux subdivisions d'avoir à se rejoindre pour reformer le bataillon est une cause permanente de soucis; les promenades quelquefois burlesques du drapeau et de sa

garde d'une division à l'autre sont la conséquence de tout ce qui reste à *deviner* dans les prescriptions du règlement. On a ou trop dit, ou pas assez. Se figure-t-on ce que deviendrait en terrain coupé une brigade de 4 bataillons seulement subdivisés chacun en ces deux et trois *petits paquets* ?

Parmi les préceptes incidemment indiqués dans le règlement, il en est un qui a été développé dans les salles de théorie et très fréquemment appliqué sur le terrain ; c'est celui de faire exécuter les charges, en colonne ou en bataille, sans baïonnette et de n'ordonner de la mettre au bout du fusil que lorsqu'on est censé arrivé à « cinquante pas de l'ennemi ». Si cette idée est une de celles que nous devons attendre de voir prochainement insérer dans l'ordonnance officielle, prions le ciel que décidément il lui plaise de faire répondre négativement par nos députés à la question que nous posons tout à l'heure : la révolution est-elle consommée ? C'est d'eux que sa solution dépend et c'est vers eux que nous nous tournons pour attendre notre sort à venir. Nous reconnaissons que de la part de certaines individualités fort en évidence dans le militaire fédéral, il faudrait beaucoup d'abnégation, de dévouement, de désintéressement, pour consentir à abandonner la plupart des audacieuses et souvent oiseuses, presque toujours dangereuses innovations mises en avant et « expérimentées » cet été. Ne vaudrait-il pourtant pas mieux reprendre l'ancien fonds acquis à tant de frais et de peine, et en profiter en le développant avec mesure, que d'entrer jusqu'au cou dans la voie de l'inconnu ? Nous avons le droit de tirer des expériences faites cette année cette conclusion : *La nouvelle théorie n'est pas une simplification ; constitue-t-elle dans son ensemble un progrès réel ? C'est fort douteux.*

Nous ne formulerons pas plus catégoriquement notre conclusion pour rester conséquents avec la thèse énoncée tout à l'heure : la vue des manœuvres terminales du bataillon d'école, non plus que l'œuvre d'assimilation de la nouvelle théorie à la troupe, n'ont point suffi pour établir un jugement complet sur la matière. Le bataillon était d'ailleurs dans des circonstances trop spéciales quant à sa composition, quant à son commandement, quant à la surabondance d'officiers supérieurs ou d'état-major s'employant à le faire cheminer, pour permettre d'asseoir aucune comparaison valable. Ces manœuvres ont été tolérablement bien. Quelques zélés champions de la réforme étaient surpris de voir les hommes montrer si peu d'entrain ; nous nous l'expliquions aisément de la part de sous-officiers arrivant à la fin d'un cours où, pendant tout le temps, ils avaient fait le service de simples soldats.

Deux expériences ont été tentées à Thoune en dehors du programme essentiel ; l'une, fort à la mode en ce moment dans toutes les

armées et méritant à un haut degré l'intérêt des militaires, a consisté dans le creusement promptement exécuté, pendant une manœuvre, d'un petit fossé de tirailleurs pour abriter sur l'heure un détachement supposé, exposé à des dangers spéciaux. L'essai n'a que médiocrement réussi, quoique l'on eût pris la précaution, bien conforme à l'esprit qui souffle aujourd'hui dans les voiles du Département, mais en réalité parfaitement plaisante, de faire arriver tout exprès de Soleure, où il commandait une école, M. le colonel fédéral instructeur en chef du génie, aux fins de présider à cette opération compliquée !!!

L'autre expérience a servi à égayer un moment tout l'effectif de l'école et a été prise pour ce qu'elle méritait d'être, c'est-à-dire pour un échantillon de mascarade de carnaval. Nous voulons parler de l'essai des diverses coiffures envoyées de Berne pour être « expérimentées ». Messieurs les novateurs en habillement pourront calmer leurs imaginations fantaisistes à cet égard et se résigner à voir conserver le képi, hautement préféré et pour cause à tout autre couvre-chef.

Les grands simplificateurs en fait d'équipement auraient aussi pu s'édifier un soir, après la rentrée d'une marche en bataille prolongée, faite par une averse telle qu'on en reçoit parfois sur l'Allmend, en entendant avec quelle unanimité on était convaincu dans la caserne de l'utilité de trouver au fond du sac un pantalon et une paire de souliers de recharge.

La discipline a été, comme on devait s'y attendre, parfaitement satisfaisante et le meilleur esprit a régné entre les détachements des différents cantons, heureux de servir en commun et de nouer des relations amicales entre confédérés, que l'on trouve toujours ensuite quelque occasion de cultiver. Ils ont quitté la place d'armes fédérale avec la conscience d'avoir accompli leur devoir; ce n'est pas leur faute si le temps qu'ils y ont passé n'a pas été mieux et plus utilement rempli.

†



NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire de la Confédération suisse a adressé aux autorités militaires des Cantons les circulaires suivantes :

Berne, le 20 octobre 1868.

Tit. — Le Département a l'honneur de vous informer qu'il s'est vu dans le cas de renvoyer à une autre époque les deux cours qui doivent avoir lieu dans les ateliers de MM. Sulzer frères, à Winterthour, pour les employés et ouvriers des arsenaux des cantons.

Ces cours auront lieu en conséquence comme suit :